

15.00 crédits

45.0 h + 15.0 h

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Pour le stage : Conformément au titre II, chapitre V du décret RFIE 2021, l'étudiant-e stagiaire sera mis en situation professionnelle dans des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire de promotion sociale ou secondaire artistique à horaire réduit. Ces situations professionnelles devront lui permettre de développer la mise à l'épreuve de son projet professionnel, l'élaboration progressive de son identité professionnelle, la construction d'une attitude de praticien réflexif, l'approfondissement disciplinaire, en ce compris la didactique de la discipline, ainsi que la différenciation pédagogique, la remédiation, l'accompagnement personnalisé et le co-enseignement, le développement de compétences liées au rôle social de l'enseignant et l'apprentissage progressif du travail autonome et du travail en équipe. Dans ces situations professionnelles, l'étudiant-e stagiaire devra réaliser des activités en classe (observation des enseignants et des apprenants, enseignement) et des activités hors classe (par ex. de l'observation de l'institution scolaire, des activités d'insertion socio-professionnelle/socialisation organisationnelle, de la participation active aux concertations d'année, de discipline, interdisciplinaires, sur un projet, en lien avec les plans de pilotage, périodes de remédiations, participation à une journée pédagogique, à un conseil de classe, à une réunion des parents collective ou individuelle...). Pour le séminaire d'accompagnement des stages : Au niveau de l'accompagnement des stages, les séminaires collectifs travailleront, à travers la constitution d'un portfolio, l'identité enseignante, les représentations des stagiaires, les dimensions pédagogiques, didactiques, relationnelles, sociales et organisationnelles de la pratique professionnelle, et la réflexivité. En Education physique, le séminaire traite de thématiques en lien direct avec les compétences spécifiques du métier (Professionalisme, Préparation, savoir-être, didactique et communication, progression et cohérence, empathie, motivation/mobilisation, hétérogénéité scolaire, éducation à la santé). Des collaborateurs, formateurs et maitres de stage sont invités, à plusieurs reprises, pour partager leur expérience de terrain sur l'une ou l'autre thématique et enrichir les échanges avec les étudiants.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : • Identifier et incarner les différentes dimensions du métier d'enseignant-e ; • concevoir des dispositifs d'enseignement, de les tester, de les évaluer et de les réguler ; • maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui guident l'action pédagogique ; • mettre en œuvre des compétences relationnelles et pédagogiques liées aux exigences de la profession : établir une relation positive avec les élèves, adopter un positionnement adéquat avec l'élève, s'insérer dans une équipe pédagogique ; • porter un regard réflexif sur ses pratiques et se mettre en projet de développement professionnel ; • de transformer les conduites motrices des élèves, de respecter les fondamentaux de l'éducation physique.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation est continue et finale. Elle se présente en deux parties. <u>- Partie 1: 50% du bilan de compétence -</u> La première évaluation est continue et concerne l'intervention en stage et la socialisation professionnelle de l'étudiant. Ce dernier est supervisé à deux reprises (2 leçons). Le première supervision compte pour 20% de la note finale attribuée avant délibération de l'équipe pédagogique (HE-Université). La deuxième compte pour 30% de la note finale attribuée avant la délibération de l'équipe. A l'issue de chaque prestation et par suite des 2 entretiens réflexifs, deux appréciations non chiffrées sont communiquées à l'étudiant sur les compétences d'intervention et réflexives. Cette appréciation est inscrite en fin de document corrigé "Rapport de visite". Ce rapport de visite est rédigé et corrigé par l'étudiant par suite des remarques/modifications de niveaux d'acquisition des compétences de la relecture effectuée par le superviseur. Un bilan est fait sur les compétences "incontournables fondamentales" et de "perfectionnement". <u>- Partie 2 : 50% du bilan de compétence -</u> Le second volet d'évaluation concerne exclusivement l'épreuve finale. Cette épreuve est constituée de 2 parties : A. La leçon finale : L'étudiant réalise une intervention didactique en situation réelle d'enseignement sur la base d'un thème annoncé au préalable et préparé avec soin. (A l'issue de cette intervention, aucune appréciation n'est donnée à l'étudiant.) Lorsque les 130h de stage sont effectuées, que l'entièreté des séminaires ont été donnés, et que la leçon finale a été réalisée, l'étudiant sera évalué oralement. La première partie de cet entretien oral sera composée d'une présentation, la deuxième sera composée d'une séance Questions-Réponses où les évaluateurs donneront une appréciation non chiffrée de la leçon finale. B. Examen oral théorique, didactique et réflexif Alimenté par les concepts abordés durant les séminaires et ses expériences de stage, cette analyse devra démontrer (1) la capacité de l'étudiant à intervenir en éducation physique et à la santé et à organiser une démarche enseignante. Il mettra en évidence la construction de sa démarche pour arriver à des objectifs finaux d'enseignement. La capacité réflexive (2) de l'étudiant sera orientée sur la démonstration de sa maîtrise des compétences ciblées dans la grille d'évaluation. Il fera appel à différents supports traces pour objectiver son évolution et ses acquis tout au long de la formation. La note finale de l'UE (bilan des compétences partie 1 et partie 2) est attribuée par une commission formée des titulaires (HE-Université) et des superviseurs. Elle tient compte des notes attribuées ainsi que des compétences professionnelles précisées en début d'année. Une attention particulière est portée à l'attitude professionnelle de l'étudiant durant toute l'année académique. Ces compétences professionnelles interviennent dans les acquis d'apprentissages "incontournables". L'évaluation assure que l'étudiant-e ne puisse réussir que s'il ou elle maîtrise les acquis d'apprentissage « incontournables » visés par l'UE. Pour chaque épreuve, les enseignants communiquent et évaluent la maîtrise des acquis d'apprentissages dits "incontournables" et les acquis d'apprentissages dits "spécifiques". Seuls les étudiant-e-s qui maîtrisent les acquis d'apprentissages "incontournables" suites aux différents épreuves (supervision 1 et 2 + rapport 1 et 2, leçon finale avec entretien + examen oral) valideront l'unité d'enseignement et bénéficieront d'une note de 10/20. Une note supérieure correspondra à la maîtrise des acquis d'apprentissages de « perfectionnement. » La maîtrise des acquis sera convertie en une note chiffrée et pourra être pondérée par le taux de présence au séminaire ainsi qu'aux différentes activités d'apprentissage (matinée de rencontre des maîtres de stage, séminaire, rencontre avec les collaborateurs pédagogiques, etc). En vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il n'y aura pas de session de septembre organisée pour le cours. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement et l'épreuve finale, sous peine de devoir tout recommencer lors de l'année académique suivante. Dans le cas d'un échec, des aménagements calendriers pourront être envisagés par le titulaire en fonction de la situation de l'étudiant pour anticiper les étapes de développement de compétence (calendrier de stage et des épreuves,...)
Méthodes d'enseignement	Stage et séminaires interactifs
Contenu	Cette formation a pour but de faire acquérir à l'étudiant-stagiaire les compétences d'enseignement en milieu scolaire sous la tutelle d'un maître de stage. Des pratiques d'enseignements seront vécues ainsi que des pratiques de socialisation organisationnelles et professionnelles (Dans et hors classe) Elle est accompagnée d'un séminaire qui traite de thématiques en lien direct avec le métier (la programmation en éducation physique, la sécurité, le taux d'activité motrice des élèves, l'intégration de tous, le plaisir, etc.). Des intervenants du secondaire et collaborateurs pédagogiques sont invités, à plusieurs reprises, pour partager leur expérience de terrain sur l'une ou l'autre thématique et enrichir les échanges avec les étudiants. Plan générique du séminaire : • Avant :

	- Identité enseignante (représentations, postures enseignantes) - Formalités, attendus et évaluation stage (vademecum) - Portfolio (évolution, autoévaluation, à visée intégrative) - Préparation observation en classe / accompagnement hors classe - Préparation séquence d'enseignement (planification, préparation didactique (objectifs, cohérence ...), doc élèves, outils, évaluation...) - Analyse vidéo - Test et outils mesurant les prérequis disciplinaires) • Pendant : - Autoévaluation de ses compétences didactiques et pédagogiques - Pistes d'améliorations construites individuellement et ensemble (postures, préparations...) - Évaluation des élèves - Analyse d'incidents critiques : vécu de stage ou analyse vidéo • Après : - Bilan réflexif Stage : 130 heures de stage dans l'enseignement de transition et/ou qualifiant réparties en 2 unités de stage, dont 90 heures en autonomie. Lors du stage, l'étudiant-e-stagiaire devra veiller à recourir à l'usage du numérique (abordé dans le cadre des UEs de didactique, de pédagogie et de communication) Conformément à l'article 36, §3 du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, les étudiant-es inscrits au deuxième cycle du Master en enseignement – section 5 et exerçant une fonction dans l'enseignement secondaire supérieur peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une assimilation de leurs prestations professionnelles aux stages prévus dans le programme. Cette assimilation est possible pour autant qu'il existe une correspondance entre les contenus enseignés dans le cadre de cette fonction et la discipline de l'éducation physique relevant du Master en enseignement.
Autres infos	Les ressources seront disponibles sur Moodle. Le détail des activités figure sur les supports de cours et dans les conventions accessibles sur Moodle
Faculté ou entité en charge:	FSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en enseignement section 4 : éducation physique	EDPH2M4	15		
Master [60] en enseignement section 5 : éducation physique	EDPH2M5	15		